

Accord avec la mosquée

VEVEY (VD) La Municipalité et la Fondation islamique de la Riviera se sont entendues sur le local temporaire utilisé par les fidèles pendant la rénovation de leur mosquée. Une interpellation avait été déposée pour demander quel était le loyer payé par la Fondation pour cette surface, propriété de la Ville, ainsi que des éclaircissements sur la construction d'un escalier de secours («20 minutes» du 21 novembre 2017). La

Municipalité y a répondu jeudi. Le loyer se monte à 1200 fr. par mois, contre 3500 fr. pour les précédents locataires. «Une faveur de plus», déplore Bastien Schobinger, conseiller communal UDC auteur de l'interpellation. Les autorités notent, elles, que le local est mis à disposition temporairement, pour une année environ et essentiellement le vendredi, et que l'escalier de secours est à la charge de la Fondation. -YWE